

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 avril 2025
Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025 (accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une convention partenariale 2025-2027 pour le fonctionnement du Lieu
d'Accueil Enfants Parents de la Maison Pour Tous d'Ergué-Armel à Quimper**

Il s'agit de signer la convention partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère, la Maison Pour Tous (MPT)/centre social d'Ergué-Armel et la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale concernant l'organisation du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) de la MPT/centre social d'Ergué-Armel pour une durée de 3 ans.

Le LAEP est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge, ouvert depuis 2022. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue.

Le LAEP est géré et animé par la MPT/centre social d'Ergué-Armel à Quimper. Il est ouvert toute l'année avec des fermetures prévues en période estivale et pendant les vacances scolaires.

La CAF du Finistère soutient financièrement le LAEP par le versement d'une prestation de service et d'un bonus territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Elle est également présente auprès du LAEP via ses conseillers techniques.

Dans le cadre de sa politique petite enfance, Quimper Bretagne Occidentale apporte son soutien au LAEP par le versement d'une aide financière à hauteur de 1 500 € par année sur la durée de la convention.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

1- à signer la convention avec la CAF du Finistère et la MPT/centre social d'Ergué-Armel ;

2- à verser une subvention de 1 500 € à la MPT/centre social d'Ergué-Armel pour le fonctionnement du LAEP au titre de l'année 2025.